

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE611

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 46, après le mot :

« géographique »,

insérer les mots :

« ou le lieu déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.